

Le Musée Yves Saint Laurent.

Compte rendu rédigé par ANDSI & Pierre Delort.

L'Association Nationale des Directeurs des Systèmes d'Information organise des débats et en diffuse des comptes-rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

Yves saint Laurent & Pierre Berger se sont installés Avenue Marceau en 1974. En 2002 la maison de haute couture a fermé et une fondation a été créée en 2004. En 2017 elle a acquis le statut de Musée de France. Ce musée a pour objectif la conservation du patrimoine St Laurent, avec des vêtements qui sont devenus des œuvres d'art du patrimoine Français.

Le salon de présentation était le lieu de réception des clientes, de vente et d'essayage des vêtements et de présentation des accessoires. Il est resté inchangé alors que le reste d'hôtel a été transformé ; au rdc et au premier étage les lieux d'exposition, au second un ancien atelier qui permet d'accueillir des restauratrices et les réserves *textiles* au second étage et *accessoires* au troisième étage.

Le statut de musée de France rend les collections inaliénables. Les réserves sont en partie sur place et de trois types ; haute couture, dessin, archives et photographie, avec des zones semblables au milieu hospitalier ou agro-alimentaire ; sur-vêtements obligatoires (blouse, sur chaussure), 18-21°C, pas de variation de plus de 2°C en 24h, hygrométrie de l'air entre 45% & 55% d'humidité.... Pour une conservation dans le temps des collections.

Dès 1962 YSL& Pierre Berger avaient voulu et préparé cette démarche de conservation en choisissant certaines tenues, avec des annotations sur des fiches pour insertion future en collection, ce qui explique le patrimoine exceptionnel détenu, que cela soit en textile, art graphique... ainsi que la profondeur temporelle. Le Musée contient toute une infrastructure, peu visible de protection des collections contre la lumière, les insectes....

Q ; Le tenues elles-mêmes ont été vendues, et les prototypes ?

Certains prototypes (pièces portées en défilé) ont été sélectionnés à leur création pour être conservés et aujourd'hui le musée a une politique d'acquisition de prototype ou de modèles-clients, qui s'ajoute à des donations. L'État peut également aider avec le droit de préemption.

Q. Quid du budget ?

En tant que Musée de France, le Musée a un budget venant de la fondation, auquel s'ajoutent les contributions des mécènes ou des subventions (État, Région...). Des aides peuvent être accordées, peu pour des acquisitions mais plutôt pour la conservation préventive...

Q. Sortez-vous les pièces des zones de conservation ?

Pour des expositions « hors les murs » (6 expositions YSL en 2022 à Paris pour les 60 ans de la première collection), ou autres, des pièces sont prêtées, avec des limites de durée de sortie et une alternance des temps de sortie/temps de maintien en zone.

Q. Combien de pièces ?

Plus de 7 000 pièces textiles et plus 8 000 accessoires, maintenant les fonds arts graphiques et photographie comptent davantage de pièces.

Les archives de livre de clientes montrent que certains modèles n'ont pas marché du tout (zéro vente) et d'autres ont été vendus à plusieurs dizaines d'exemplaires, ce qui permet d'évaluer, pour acquisition, la rareté d'un modèle.

Les mêmes ateliers travaillaient sur prototype et modèle vendus, et les clientes pouvaient demander des petits changements ; couleur, longueur de bras ou de la jupe, faire un pantalon...

Q : Et les mites ?

Les insectes (mites, nuisibles) sont adressés en exposition par la fermeture du musée un jour par semaine.

Les salles et les réserves sont équipées de pièges à insecte (utilisation d'hormones), changés régulièrement, exigences identiques lors de prêt et passage en anoxie (sas dépourvu d'oxygène, pour tuer les nuisibles) lors du retour de la pièce.

Q ; Au-delà du souhait de conserver, une autre intention présidait elle à ce Musée ?

YSL se voyait comme un artisan alors Pierre Berger l'a considéré très tôt comme un artiste et a voulu la conservation de son œuvre dans le temps d'où ce statut de Musée de France, alors que la fondation aurait pu suffire.